

M. Angus: Ce n'est pas de l'histoire ancienne. Je suis ici pour rester. Je tiens à vous remercier pour l'indulgence avec laquelle vous m'avez écouté, monsieur le Président. Je suis persuadé que mes collègues d'en face auront des questions ou des observations intéressantes à formuler.

● (1650)

M. Hawkes: Monsieur le Président, c'est incroyable ce qu'on peut être prophète de malheur, ce qu'on peut essayer de faire peur aux Canadiens. On ne cesse d'affirmer des choses qui ne sont pas fondées et qui ne sont pas vraies.

Le député devrait savoir qu'une compagnie aérienne doit être majoritairement canadienne pour avoir une licence au Canada. Il prétend qu'une multitude d'étrangers vont mettre la main sur notre compagnie aérienne. S'il avait lu le projet de loi, qui fait l'objet du présent débat, il saurait que quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent, les non-Canadiens ne peuvent absolument pas exercer un droit de regard sur plus du quart de la société Air Canada à n'importe quelle réunion et à quelques fins que ce soit. Toutes les actions qu'ils détiennent doivent être distribuées au prorata du point de vue du droit de vote de sorte qu'elles n'excèdent pas 25 p. 100 collectivement. Soixante-quinze p. 100 des droits de vote resteraient toujours entre les mains de Canadiens. C'est ce que dit le projet de loi.

Pourquoi le député veut-il faire peur à la Chambre s'il a lu le projet de loi? J'ai demandé à celui qui a parlé avant moi de me donner un exemple de privatisation ayant entraîné la perte d'emplois et il m'a parlé de quelque chose qui s'appelle le Service CN Route. Je n'ai pas eu le temps de lui répondre.

Le Service CN Route était une filiale d'une société d'État. Son conseil d'administration a dû prendre une décision difficile: liquider la société et mettre à pied 3 000 personnes ou chercher un acheteur pour transformer celle-ci en entreprise viable et éviter ces pertes d'emplois. Telle était la situation. Il s'agissait de protéger des emplois au Canada en trouvant un propriétaire capable de faire de cette société une entreprise prospère.

Le député peut-il fournir des exemples de privatisations par le gouvernement et le Parlement actuels qui ne se sont pas traduites par de meilleures conditions de travail pour les employés, par une augmentation du nombre d'emplois, parfois même par la création de centaines de nouveaux emplois comme dans le cas de la société de Havilland, par une augmentation du nombre de clients, par un meilleur service, par de meilleurs produits et par une situation plus favorable dans le contexte du libre-échange? Le libre-échange entraînera la création de centaines de milliers d'emplois pour les Canadiens et le parti du député continue de faire de l'obstruction systématique.

N'importe quel économiste responsable, je ne parle pas des valets de quelques dirigeants syndicaux, vous dira qu'il est temps d'entrer dans l'ère moderne. Il est temps d'être productif. Les Canadiens peuvent faire concurrence aux autres et ils le feront. Ce marché qui s'ouvre à nous se traduira par la création d'emplois meilleurs ainsi que par un niveau de vie plus élevé pour les Canadiens.

Les Canadiens ont été témoins de cette obstruction systématique. Ils ont vu proposer les 19 motions dilatoires au mois de

Air Canada

juin 1988, et ils savent qu'il en coûte un demi-million de dollars par jour pour faire fonctionner la Chambre et que cet argent se trouve gaspillé quand on se livre à pareille obstruction systématique. La popularité de l'opposition est en chute libre parce que ses députés ne représentent pas les aspirations des Canadiens. Ils prêtent l'oreille à une demi-douzaine de dirigeants syndicaux, non aux membres ordinaires des syndicats, et tiennent compte de l'opinion de quelques riches organisations syndicales. Ces dirigeants syndicaux se déplacent en Cadillac et ont une perception différente de la réalité.

Il est temps de revenir aux membres de la base et d'écouter les gens de la rue. Ils veulent une compagnie Air Canada saine. Ils voient là une occasion de participer à la propriété de la compagnie, et sont convaincus que leur entreprise n'en sera que plus prospère à l'avenir. Quant à l'obstruction systématique dont le projet de loi fait l'objet, le pays serait mieux servi si le débat prenait fin et si nous pouvions passer à d'autres mesures d'initiative gouvernementale.

M. Angus: Quelle obstruction systématique, monsieur le Président? Faut pas exagérer; nous avons aligné trois orateurs dans le débat de ce très important projet de loi. Ce n'est pas ce que j'appelle de l'obstruction systématique. Je n'ai certes pas l'impression que nous avons fait traîner l'étape du rapport la semaine dernière. Nous n'avons certes pas fait traîner le débat en deuxième lecture.

Voyons la réalité en face. Ce sont les ministériels qui ont fait merveille en une journée au comité. Est-ce là consulter les Canadiens pour voir s'ils sont favorables ou non au projet de loi? On n'a même pas donné la chance de comparaître à Transport 2000 ni à d'autres organismes.

Le gouvernement sait qu'il ne peut faire accepter cette initiative aux Canadiens; c'est pourquoi il veut la faire adopter à toute vapeur. Il ne tient pas compte de la tradition à la Chambre voulant que les questions appelées à avoir d'importantes conséquences fassent l'objet d'un débat public et parlementaire en bonne et due forme.

Le député a parlé de de Havilland. C'était une société que le gouvernement a dû renflouer il y a des années. Il a dû y investir des millions et dès qu'elle a commencé à être rentable, la logique des conservateurs a incité le gouvernement à la vendre pour que quelqu'un d'autre puisse en profiter. C'est incroyable.

Le député s'étend à n'en plus finir sur l'accord commercial et sur tous ces éminents économistes qui nous en vantent les avantages. Je voudrais rappeler au député que ces études sont basées sur un dollar à 75 cents. Où est ce dollar maintenant? Où sont ces emplois maintenant? Comment pouvons-nous livrer notre pays à une situation économique qui s'est déjà modifiée et sur laquelle nous n'avons plus de contrôle? Encore une fois, le gouvernement n'est pas disposé à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que le Canada puisse soutenir la concurrence.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a un rappel au Règlement, je crois, de la part de la députée de Leeds—Grenville (M^{me} Cossitt) pour déposer un rapport de comité, et il y a consentement unanime, je pense, pour autoriser la députée de Leeds—Grenville à le faire.